



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier définitif - Session 2023

Le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)

Le DEES est un diplôme de niveau 6 (grade licence) qui sanctionne une formation de trois ans comportant **1450 heures** d'enseignement théorique et **2100 heures (60 semaines)** de formation pratique. Le référentiel de compétences est composé de quatre domaines de compétences.

Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Seul le DC1-2 est organisé par le rectorat.

Ces épreuves comprennent :

Domaine de compétences 1 - La relation éducative spécialisée

- 1re épreuve : Présentation du parcours de formation ;
- 2e épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

Domaine de compétences 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

- 1re épreuve : Etude de situation individuelle ou collective ;
- 2e épreuve : Projet éducatif spécialisé

Domaine de compétences 3 - Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

- 1re épreuve : Elaboration d'une communication professionnelle ;
- 2e épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles





Domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1re épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale ;
- 2e épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine de compétences est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

Le registre des inscriptions sera ouvert : du 30 janvier 2023 au 17 février 2023 (dossier d'inscription joint).

Le dossier d'inscription devra être transmis au Rectorat DEC 3 pour le 17 février 2023 au plus tard, cachet de la poste faisant foi, vérifiée, le cas échéant modifiée en rouge, signée et accompagnée des pièces constitutives du dossier :

-  Copie de la pièce d'identité,
-  Attestation de formation délivrée par l'organisme,
-  Copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté,
-  Le cas échéant, justificatif de dispense(s),

Calendrier d'organisation des opérations

Désignations	Date(s)	Observations
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Livret de formation dûment complété ➔ Le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires 	Mardi 30 mai 2023	
Epreuve de Soutenance de mémoire	12 juin au 16 juin 2023	Rectorat
Jury de délibération	Lundi 26 juin 2023 à 09h00	Rectorat
Affichage des résultats	Lundi 26 juin 2023 à 15h00	Rectorat